



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 FEVRIER 2026**

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant - à la Communauté de Communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD			X	P	Mme Nathalie BEAUDOIN
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAV	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X	P	M. Jean-Luc MARSOLLIER
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X		X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	Mme Lucie PAUL
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN			X	P	Mme Mireille BELLON-CHAMOT
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Éric ROBERT	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Lucie GUERINEL	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Elias AMIOUNI a quitté la séance à 17h55 au moment de la projection du film sur le budget.

M. Elias AMIOUNI a réintégré la séance à 18h22 au moment de la lecture de la délibération n°2026-009 Budget primitif 2026 avec reprise anticipée des résultats 2025 - budget annexe Transports.

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie GUERINEL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il tient en premier lieu à remercier tous les conseillers communautaires puisque la présente séance du Conseil est la 33^{ème} et la dernière de la mandature. Il précise qu'au cours de la mandature, 673 délibérations ont été adoptées. Egalement, il rappelle que 104 bureaux communautaires, 77 conférences des maires et 159 commissions permanentes se sont tenus au cours du mandat.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 décembre dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Personnel – Administration Générale et Mutualisation

Personnel

- **Délibération n° 001 : Rapport égalité hommes femmes**

Avant de procéder à la présentation du rapport égalité hommes femmes, M. Philippe DUGRAVOT souhaite mettre à profit la dernière session du conseil communautaire du mandat pour remercier une nouvelle fois les collègues élus de la communauté de communes ainsi que les agents. Il souligne que les agents travaillent au quotidien pour faire vivre l'intercommunalité. Il salue à nouveau la qualité du travail réalisé par chacune et chacun qui permet d'assurer au service des populations du territoire des prestations dans des domaines multiples. Il profite également de cette occasion pour mettre en exergue la qualité du travail effectué dans le cadre du dialogue social avec les organisations représentatives du personnel avec lesquelles il a eu plaisir, pendant la durée de ce mandat, à travailler de manière étroite, continue, et permanente afin de faire en sorte que les attentes et les principaux sujets qui ont été examinés puissent être exprimés de manière franche et cordiale.

S'agissant du rapport égalité hommes femmes, il rappelle qu'une loi de 2014 a institué ce rapport qui est imposé aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme il est également imposé aux collectivités départementales, aux collectivités régionales, et qui conditionne le vote des budgets de ces collectivités.

Ce document est donc important. Il permet de rappeler chaque année que la communauté de communes est aujourd'hui une PME puisqu'elle compte 239 agents qui sont, pour l'essentiel, des personnels féminins. M. Philippe DUGRAVOT fait observer que la répartition entre les hommes et les femmes est de deux tiers environ pour les femmes et un tiers pour les hommes. La répartition par filière de cet effectif regroupe la filière administrative, la filière technique, la filière animation, la filière culturelle, la filière sociale, médico-sociale et la filière sportive. En analysant cette répartition des effectifs dans ces différentes filières, il fait le constat que les proportions les plus importantes sont constituées par la filière administrative, la filière technique, la filière culturelle et la filière sociale et médico-sociale. En ce qui concerne les structures d'emploi, il indique que le temps partiel est exercé par un certain nombre d'agents. Il représente aujourd'hui 10 % pour les hommes et 24% pour les femmes. S'agissant de la proportion des avancements de grade, il observe qu'ils ont bénéficié à 75% de femmes depuis le début du mandat et 25% pour les hommes.

Il souligne par ailleurs l'évolution intervenue dans la répartition par catégorie des effectifs depuis le début du mandat jusqu'à aujourd'hui. En effet, en 2017, la catégorie A représentait 10% des agents, la catégorie B, 33% et la catégorie C, 57%. L'évolution intervenue dans les politiques de formation et des missions ont permis de faire évoluer cette structure des effectifs aujourd'hui avec une proportion d'agents de catégorie A qui a progressé depuis 2017 puisqu'elle est passée à 15% ; pour la catégorie B, on observe 37% des effectifs et la catégorie C a diminué au profit de promotions de grades d'avancement qui ont permis de faire évoluer le positionnement des agents dans les catégories A et B.

Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.

M. le Président remercie M. Philippe DUGRAVOT d'avoir, pendant toute la durée du mandat, été au chevet de la commission « Personnel, Administration Générale et Mutualisation ». Il confirme que la collectivité est en effet une véritable PME avec 240 agents.

Finances

M. Dominique DAVID indique que pour la présentation des budgets prévisionnels, un film va être projeté. Ce dernier reprend les propositions pour l'année 2026. Il précise également que des éléments plus détaillés sont présentés dans la note qui a été transmise il y a quinze jours.

A l'issue de la projection du film, il propose de faire une synthèse des budgets, puis ensuite un temps d'échange se tiendra avant de passer au vote des différents budgets.

Il souligne qu'à fin 2025, la situation financière de la collectivité est saine.

- le taux d'autofinancement, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement rapporté aux recettes de fonctionnement, est supérieur à 13%,
- l'endettement représente un peu moins de deux années et demi de résultat,
- et le fonds de roulement permet de maintenir l'ensemble des services existants et de poursuivre le programme d'investissement malgré un contexte national incertain.

Les budgets prévisionnels sont présentés en reprenant très largement les échanges qui se sont tenus lors du débat d'orientations budgétaires en décembre dernier.

Il fait remarquer que seules les hypothèses en lien avec la loi de finances ont été affinées sur la base de la version définitive du budget de l'Etat. Les baisses de dotations et compensations ont été maintenues dans les proportions présentées en décembre. Par contre, l'hypothèse d'assujettissement au Dilico un moment envisagé, ne se réalisera pas. Le périmètre de ce prélèvement sur recettes ayant été revu pour 2026, la collectivité ne sera pas concernée.

Il souligne que les recettes de fonctionnement sont projetées en très légère hausse par rapport au prévisionnel 2025. Les dépenses sont également en légère hausse par rapport aux prévisions 2025 en intégrant l'ouverture de la piscine Dauphins. Conformément au DOB, il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité ou du produit de la taxe GEMAPI.

Le budget 2026 prévoit en investissement la poursuite ou le lancement des projets qui ont été présentés lors du DOB notamment dans le domaine du sport mais également la poursuite du versement d'une enveloppe de 200 K€ de fonds de concours à destination des communes ainsi qu'un fonds de concours spécifique santé renforcé.

Par ailleurs, il rappelle qu'au fil des transferts de compétences, certaines communes du territoire ont vu leur attribution de compensation devenir négative. En 2025, il a été mis en place un dispositif permettant, pour ces communes, d'abonder annuellement les fonds de concours d'un montant égal à leur attribution de compensation négative versée. Il annonce que ce dispositif est reconduit en 2026.

Il indique que pour soutenir cette dynamique d'investissement, un emprunt qui pourra aller jusqu'à 2 000 000 € est inscrit au budget prévisionnel.

Avant de répondre aux questions, M. le Président souhaiterait faire un constat. Il souligne en effet que la communauté de communes termine le mandat avec une situation saine et dans un contexte qui a été pourtant bien compliqué. Il indique que les chiffres sont solides, ce qui permet de maintenir l'ensemble des services et de ne pas augmenter les taux pour 2026.

M. Dominique DAVID propose de présenter les différents budgets. En amont, il émet une remarque qui concerne l'ensemble des budgets. En effet, le code général des collectivités territoriales prévoit que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU). A la date du vote des budgets prévisionnels, les Comptes Financiers Uniques n'ont pas encore été approuvés. Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Pour 2026, les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation aux budgets primitifs.

Il précise également que tous les budgets ont été examinés lors de la Commission finances, économie, emploi, formation et chambres consulaires qui s'est réunie le 10 février dernier.

- **Délibération n° 002 : Budget Primitif 2026 : Budget principal**

M. Dominique DAVID indique que le budget prévisionnel 2026 du budget principal est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	30 034 824,57 €
- Section d'investissement :	19 752 864,76 €

Par ailleurs, le référentiel M57 propose à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif la possibilité de réaliser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Il est proposé aux conseillers communautaires de fixer cette possibilité au maximum à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.
1 contre (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 003 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Immobilier d'Entreprises**

M. Dominique DAVID précise que le budget annexe immobilier d'entreprises se présente en fonctionnement dans la continuité des années précédentes. En investissement, sont prévus les crédits pour la maîtrise d'œuvre et les travaux sur des ateliers relais.

Le budget prévisionnel 2026 du budget annexe immobilier d'entreprise est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	253 086,96 €
- Section d'investissement :	806 786,96 €

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.
1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 004 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Zones d'activités économiques**

En ce qui concerne le budget zones d'activités économiques, M. Dominique DAVID indique que ce budget prévoit des travaux d'entretien et de sécurisation des zones et la poursuite de l'acquisition d'une réserve foncière à Derval. L'équilibre du budget est assuré par des ventes de terrains ainsi qu'en considérant la possibilité de souscrire un crédit relais à hauteur des promesses de ventes déjà signées pour un montant maximum de 2 000 000 €.

Le budget prévisionnel 2026 du budget annexe zones d'activités économiques est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	4 464 392,69 €
- Section d'investissement :	5 581 036,55 €

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 005 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal**

M. Jean-Luc MARSOLLIER précise que le budget Office de Tourisme se présente dans la complète continuité des années précédentes en équilibre grâce à une subvention du budget principal d'un montant de 200 000 €.

Le budget prévisionnel 2026 du budget annexe office du tourisme est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

- Section de fonctionnement :	251 169,08 €
- Section d'investissement :	72 138,80 €

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 006 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

M. Sébastien CROSSOUARD indique que le budget annexe SPANC prévoit en dépenses le règlement des contrôles réalisés par le prestataire et en recettes la refacturation de ces contrôles conformément à la grille tarifaire applicable depuis le premier juillet 2025.

Le budget prévisionnel 2026 du budget annexe SPANC est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 189 723,98 €

Pas de section d'investissement

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 007 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Service Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM TEOM)**

M. Sébastien CROSSOUARD précise que les coûts de collecte, tri et traitement qui devraient être stables par rapport à 2025 ne nécessitent pas pour 2026 d'augmenter les taux de la taxe Ordures Ménagères.

En matière d'investissement, des crédits sont inscrits pour le renouvellement du matériel roulant, l'acquisition de bacs et colonnes ainsi que du petit matériel et équipement pour la déchetterie de Châteaubriant ouverte en début d'année et des études pour la déchetterie du Petit-Auverné.

Le budget prévisionnel 2026 du budget annexe SICTOM est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 691 562,03 €

- Section d'investissement : 2 443 434,07 €

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 008 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Ordures Ménagères (REOM)**

M. Sébastien CROSSOUARD fait remarquer que les coûts de collecte, tri et traitement devraient être stables par rapport à 2025 et ne nécessitent pas pour 2026 d'augmenter les tarifs de la redevance Ordures Ménagères.

En matière d'investissement, des crédits sont inscrits pour l'acquisition de bacs et colonnes ainsi que du petit matériel et équipement pour la déchetterie de Lusanger.

Le budget prévisionnel 2026 du budget REOM est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	1 491 081,16 €
- Section d'investissement :	391 484,58 €

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 009 : Budget Primitif 2026 - Budget Annexe Transports**

M. Jean-Michel CHEVALIER indique que pour 2026, il n'est pas prévu d'évolution sur le fonctionnement de ce budget qui s'équilibre grâce à une subvention du budget principal d'un montant estimé à 330 000 €.

Le budget prévisionnel 2026 du budget annexe Transports est présenté avec une reprise anticipée des résultats 2025 tels qu'attestés par le trésor public.

Il se présente en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement :	615 829,96 €
-------------------------------	--------------

Il est proposé d'autoriser des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à hauteur de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Bernard GAUDIN)

- **Délibération n° 010 : Attribution de Compensation Communautaire – Année 2026**

Adoption à la majorité.

1 abstention (M. Eric ROBERT)

- **Délibération n° 011 : Fiscalité intercommunale : vote des taux de CFE, TF, TFNB et THRS**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 012 : Fixation du produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2026**

M. Philippe DUGRAVOT émet une remarque sur ce dossier. Il rappelle qu'il y a 2 ans, dans la commune de Villepôt, dont il est maire, les inondations avaient envahi les habitations avec pour certaines personnes 30 cm d'eau dans leur maison provoquant des situations insupportables humainement.

Il salue l'effort de la Communauté de Communes qui a permis d'améliorer la situation par rapport à ce risque d'inondation auquel la commune était confrontée. Cet effort consenti par l'intercommunalité en complément de celui de l'Etat pour la prévention des inondations est à souligner.

Par ailleurs et s'agissant du dernier Conseil Communautaire de M. Sébastien CROSSOUARD, il souhaite également saluer son action et le remercier de son engagement dans l'exercice de cette mission qui était compliquée.

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 013 : Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur Castelbriantais - Année 2026**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 014 : Vote des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le secteur de Derval - Année 2026**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 015 : Redevance spéciale : fixation du tarif pour l'année 2026**

Adoption à l'unanimité.

- **Délibération n° 016 : Attribution d'un fonds de concours santé à la commune de Saint-Vincent des Landes**

M. Alain RABU précise que l'opération globale comprenait une partie privée et une partie collectivité. Seule la partie collectivité fait l'objet de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité.

M. Alain RABU remercie les conseillers communautaires de cette attribution.

- Délibération n° 017 : Dotation de reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

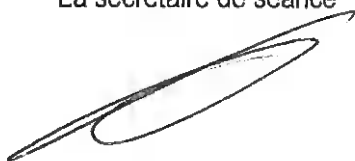
Adoption à l'unanimité.

M. Dominique DAVID précise que des parapheurs circulent contenant les feuilles de signature de chacun des budgets. Il invite chacun à les signer avant de quitter la salle.

M. le Président remercie les conseillers communautaires et les invite au verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

La secrétaire de séance



Lucie GUERINEL

Le Président



Alain HUNAU